

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 3241

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 1681 de M. Potier

APRÈS L'ARTICLE 17 BIS

I. – À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« , de leur transport ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 3, procéder à la même suppression.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à permettre à l'amendement 1681 d'être applicable en retirant la mention d'une analyse de cycle de vie du transport des installations de production ou de stockage d'énergies renouvelables, qui n'existe pas à l'heure actuelle.